

69B5111

**INTERPARKING FRANCE**  
Société anonyme au capital de 33.704.000 Euros  
Siège social : 15, boulevard des Italiens/ 30, rue de Gramont 75002 PARIS RCS  
PARIS B 692 051 113

6380

**REUNION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION  
DU 30 OCTOBRE 2001**

**PROCES VERBAL**

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris

07 FEV 2002

N° de dépôt

11638

L'an deux mille un, le trente octobre, à onze heures, les membres du Conseil d'Administration de la société INTERPARKING FRANCE se sont réunis, sur convocation verbale du Président, au siège social de la société.

Sont présents, ainsi qu'il résulte du registre de présence qu'ils ont émargé en entrant en séance :

- L Monsieur Jacques Poulain, Président du Conseil d'administration ;
- L Monsieur Jacques Catz, Vice-Président et Directeur général ;
- L INTERPARKING S.A., représentée par M. Yves DE CLERCQ, Administrateur.

Sont absents et excusés :

- L Monsieur Jean-Pierre PICQUOT, Administrateur ;
- L Monsieur Baudouin RUQUOIS, Administrateur

La séance est présidée par Monsieur Jacques POULAIN en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur le Président constate que le Conseil d'administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.



## **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PRECEDENT**

Après en avoir donné lecture, le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 30 mai 2001 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **II- DEMISION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Président du Conseil indique aux Administrateurs présents que par courrier, en date du 20 septembre 2001, M. Benoit STAINIER l'a informé de sa décision de mettre un terme à ses fonctions d'Administrateur de la société, ce, à compter du 30 octobre 2001.

Aux fins d'effectuer les formalités réglementaires découlant de cette modification du Conseil d'Administration, il est nécessaire que le Conseil d'Administration en prenne acte.

Il est précisé qu'il a été décidé de ne pas pourvoir, dans l'immédiat, au remplacement de M. STAINIER.

En conséquence de ce qui précède, les membres du Conseil d'Administration ont pris acte de la démission de M. STAINIER, à effet du 30 octobre 2001.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 H 30.

*Le président du Conseil*

*Un Administrateur*

" CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL "